

**COMMUNE DE VERNIER****QUESTION ÉCRITE**

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Définition du budget zéro ; un concept à virgule flottante ?**

Dans ActuVernier déc. 2019, p. 4-5, le Conseil administratif (CA) déclare avoir appliqué la « méthode du budget zéro » au budget 2020.

Puis, il précise que cette méthode consisterait à commencer par un budget « égal à l'exercice précédent ».

On sait pourtant que la budgétisation sur base zéro consiste à remettre tous les postes à zéro puis à reconstruire un budget en justifiant chaque franc.

Comme il y a des années que le CA parle et me semble pratiquer la méthode du budget zéro, je demande au CA :

Si dans certaines régions de la francophonie, la notion de budget zéro a une autre acception que celle qu'on peut trouver sur Internet (par exemple sur [https://fr.wikipedia.org/wiki/Budget\\_base\\_z%C3%A9ro](https://fr.wikipedia.org/wiki/Budget_base_z%C3%A9ro)) ? Ou s'il s'agit d'un concept plus local qui est appliqué par le CA. Dès lors, peut-il nous en donner la définition ou résumer sa méthode de travail ?

*Xavier Chillier*

Conseiller municipal

Vernier, le 17 décembre 2019